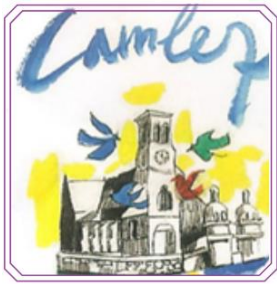


LE LIEN MUNICIPAL AL LIAMM



INFORMATIONS MAIRIE

02 96 92 75 41
mairie.camlez@wanadoo.fr
www.camlez.fr

Du lundi au vendredi de 8h à 12h
Le samedi de 8h30 à 12h
accueil téléphonique du lundi au jeudi
de 13h30 à 17h

PERMANENCES

Maire
Christophe THEBAULT
Sur rendez-vous

Voirie et Sécurité Routière
Rémi LE GOFF
Mercredi de 10h à 12h

Affaires Sociales
Nathalie LE NAOUR
Sur rendez-vous

Affaires Scolaires
Frédéric PLET
Sur rendez-vous

Urbanisme
Annic JEAN-LE LAY
Sur rendez-vous
urbanisme.camlez@orange.fr

AGENCE POSTALE
Tous les jours de 9h10 à 12h
Fermé le jeudi

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE DU RUDONOU

1, rue de la mairie
22450 Coatreven
09 77 48 04 71
Sirp.rudonou@orange.fr
<https://www.ecolesdurudonou.org>

LE MOT DU MAIRE



Les contextes économiques, énergétiques et écologiques actuels nous obligent à nous engager sur la voie d'une transition inéluctable et nécessaire, tant individuelle que collective.

L'année 2022 a été marquée par une forte et irrationnelle hausse des prix de l'énergie. Un des enjeux de l'année en cours s'inscrit par conséquent dans la réduction des dépenses énergétiques publiques et privées. Il s'avère impérieux d'agir ensemble afin de tendre vers une consommation raisonnée et optimisée.

Le groupement d'achat porté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22), dont Camlez est membre, a permis de limiter l'impact de cette flambée. Avec un prix d'achat de la fourniture en électricité de 424 € / MWh, notre commune doit malgré tout s'attendre à voir sa facture globale doubler pour l'année 2023. L'application des différents dispositifs d'aide de l'Etat permettra néanmoins de minorer cette augmentation substantielle.

Nous devons, par ailleurs, nous saisir de défis écologiques primordiaux, conséquence, notamment, du réchauffement climatique. L'évolution de nos paysages, la fragilisation du vivant et la raréfaction des ressources naturelles sont autant de thématiques auxquelles nous devons porter une attention toute particulière. Il appartient à chacun d'entre nous de modifier nos modes de vie.

Appliquée à notre commune, cette nécessité prend corps, entre autres, dans la mise en œuvre de la fauche tardive. Celle-ci permet de préserver le cycle reproductif de la flore en attendant le pic de croissance de la végétation avant d'amorcer la coupe. Ainsi gérés, de façon durable et différenciée, les espaces végétalisés des bords de routes constituent de véritables refuges pour la faune, et assurent leurs rôles de corridors biologiques entre différents espaces. En limitant les surfaces fauchées, adaptant les fréquences de passage (juin pour les bas-côtés, fin août pour les bas-côtés et talus), relevant la hauteur de coupe à 10 cm, les habitats naturels sont préservés, et permettent la sauvegarde d'une variété animale et végétale suffisante.

Repenser notre démarche paysagère est inhérent à l'émergence d'aménagements futurs sur notre territoire. Nos réflexions porteront sur le cadre de vie et l'urbanisme, le développement durable et l'énergie, la mobilité et l'attractivité, dans le souci permanent de préserver notre noble et séculaire activité agricole.

Ce sont-là les enjeux essentiels sur lesquels chaque élu du Conseil municipal travaille, afin de permettre à notre commune le développement de réponses concrètes en corrélation avec la nécessité d'une cruciale sobriété retrouvée. Bel été à toutes et à tous !

Christophe THÉBAULT



MISSION ARGENT DE POCHE

La municipalité a renouvelé l'opération argent de poche au cours des 2 semaines des vacances de Pâques. 4 jeunes âgés de 14 à 18 ans encadrés par les employés municipaux y ont participé du 17 au 21 avril et 6 autres du 24 au 28 avril. Ils ont contribué au nettoyage du bourg et de l'ensemble de la commune et ont notamment désherbé les parterres. Ils ont reçu des chèques cadeaux des Vitrines du Trégor. L'opération sera renouvelée au cours de l'été prochain.

GRAS : VISITE DES ENFANTS À LA MAIRIE



Accompagnés de Françoise, Murielle et Natacha, les enfants ont défilé dans les rues de Camlez parés de leurs plus beaux déguisements. Ils ont fait une escale à la mairie pour saluer Emilie et Raphaël, les secrétaires de mairie.

ACHAT DE MATÉRIEL A LA CANTINE



Le plan de relance "France 2030" a permis le renouvellement du matériel de la cantine scolaire : un réfrigérateur professionnel d'un montant de 1249,16 € HT (Gitem Tréguier) et un piano-four de cuisson (Armor cuisine) d'un montant de 5 000 € HT remplaçant l'ancien fourneau de plus de 30 ans. Ces deux matériels seront subventionnés à hauteur de 3 949,17 €.

INSCRIPTION DES ENFANTS A L'ÉCOLE



Les inscriptions dans nos écoles du Rudonou sont ouvertes et il est même vivement recommandé d'inscrire vos enfants à partir de l'année de naissance 2021 au plus vite. Pour cela, le secrétariat du Syndicat Intercommunal Pédagogique des écoles publiques du Rudonou vous accueille les lundi, mardi, jeudi et vendredi matins à la mairie de Coatreven et est joignable par téléphone au **09 77 48 04 71** ou par mail à sirp.rudonou@orange.fr.

Il vous mettra en contact avec le directeur de l'école concernée. A Camlez, nos deux enseignantes (TPS, PS et GS) vous recevront avec plaisir afin de vous présenter l'école et son fonctionnement. Un accueil personnalisé vous sera proposé à vous et votre enfant. Un transport scolaire accompagné est organisé sur nos quatre communes et permet à chaque élève de se rendre en autonomie dans les trois écoles.

BUDGET

Le budget communal, quelques clés de compréhension.

Il a été voté le 30 mars dernier. Il est structuré en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement qui sont votées à l'équilibre.

Le fonctionnement

Il s'agit de la gestion courante et régulière de la commune. Cela regroupe les charges à caractère général (assurances, eau, électricité, frais de télécommunications, fournitures d'entretien, de voirie, de petits équipements ...), les charges de personnel, les subventions aux associations et les intérêts d'emprunt. Ces dépenses sont compensées par des recettes provenant des dotations de l'Etat et des impôts. Le solde excédentaire de financement peut être reporté en investissement l'année suivante.

La section fonctionnement est équilibrée à hauteur de 610 690 euros pour 2023.

L'investissement

La section d'investissement présente les investissements nouveaux ou en cours qui modifient ou augmentent de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

Les recettes d'investissement sont les subventions, le fonds de compensation pour la TVA, les emprunts et l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement).

La section investissement est équilibrée à hauteur de 941 605.90 euros pour 2023.

Les principaux projets nouveaux et en cours pour 2023 sont les suivants :

- >Poursuite des études et début des travaux de la salle polyvalente.
 - >Aménagement de la route de Penvénan et sécurisation de la traversée de la départementale à St Nicolas.
 - >Achat d'une épareuse, d'un piano et d'un frigo à la cantine.
 - >Remplacement de 30 lampadaires.
 - >Réfection d'un logement 4 place de la mairie.
 - >Cessions de terrains à Prat Lan, La Vallée et future résidence des Sources (route de Pont Neuf).
- Les taux des taxes d'habitation et foncières n'ont pas augmenté cette année.

ACTUALITÉS

CONTRAT DE TERRITOIRE



Le contrat de territoire a été signé le 27 octobre dernier à Minihiy-Tréguier. Ce dispositif mis en place par le Département des Côtes d'Armor assure une mission de solidarité et de lien avec les territoires, en répondant aux besoins des Costarmoricains et en accompagnant financièrement les territoires dans leurs projets d'investissements.

La somme de **97 719 euros** a été attribuée à la commune

OPÉRATION ACHAT GROUPÉ DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU PLUVIALE



Après les restrictions d'eau rencontrées l'été dernier sur tout le territoire, les communes du Rudonou, de Saint-Quay-Perros, Le Vieux-Marché, Penvénan, Trébeurden, Trélévern et Trévou se sont associées pour une opération d'achat mutualisé de récupérateurs d'eau pluviale.

Après consultation auprès de différents fournisseurs, les commandes ont été passées au magasin Briconaute de Penvénan. Les prix indiqués étaient de 69, 03 € TTC pour un 300 litres, 133, 53 € pour 600 litres et 137, 95 € pour un 1 000 litres. Pour la commune de Camlez, 19 récupérateurs ont été commandés (6 de 300 litres, 1 de 600 litres, et 12 de 1000 litres).

L'eau est une ressource rare, économisons-la !

NOUVEAUX COMMERCES A CAMLEZ



Le feu sacré

La famille Herlent a ouvert le fournil depuis la mi-avril. Il est situé dans l'enceinte du Couvent Alternatif. Patrice et Valentin sont les boulangers/pâtisseries, Gaëlle s'occupe de la vente. Ils proposent des pizzas le **mercredi entre 16h et 20h et du pain, des viennoiseries, des pâtisseries ainsi que des baguettes apéro du jeudi au dimanche entre 8h15 et 12h.**

A partir de 12h, les produits sont transférés au Coup de Vent. Tout est cuit au feu de bois. Ils travaillent au maximum avec des artisans locaux. Pour passer vos commandes, vous pouvez appeler au 06 20 88 41 31. Ils prévoient d'organiser plusieurs manifestations cet été : une randonnée gourmande qui partira de Camlez pour aller jusqu'à la plage de Trestel en passant par le Bois Riou et 2 repas cuisinés dans leur four (1 en juillet et 1 en août).

Un marché de Noël sera organisé le 1er week-end de décembre dans les gîtes du Couvent Alternatif avec des artisans du secteur.



Aux goûts du monde

Nouvellement installé dans l'ancien cabinet infirmier, proposé à la location par la commune, Youen Le Gaffric nous fait découvrir des plats végétariens bio dans son food truck « Aux Goûts du Monde ». Il travaille, également, au maximum avec des artisans locaux. Sa carte se compose d'un wrap maison, de falafelles maison (beignets de légumineuses) accompagnées de crudités et de sauce maison et d'un plat qui change toutes les semaines. Il propose également des desserts maison comme un kouign aman chocolat.

A l'initiative du Maire, il est présent tous les lundi à partir de 18h30 sur la place du 19 mars.

CITOYENNETÉ POPULATION

CADEAUX DE FIN D'ANNÉE AUX ÂÎNÉS



Cette fin d'année 2022 fut riche de rencontres pour les membres du CCAS. En effet, comme chaque fin d'année, ils ont rendu visite aux Camléziens de plus de 80 ans en leur offrant un panier garni de produits locaux.

Aussi, Ils en ont profité pour rendre visite à la doyenne, Louise HUON 97 ans et Michel LE TOURMY 93 ans. Un moment chaleureux qui fait du bien à tous, jeunes et moins jeunes !

NAISSANCES 2022



Le samedi 11 février à 11h, une réception était organisée à la mairie afin de célébrer les 4 naissances de l'année 2022 : CESAIRE-GÉDÉON Annaïg née le 10/03/2022, BOYER Gabin né le 18/05/2022, TEREKA Hursbann né le 25/10/2022, JACQUEMIN Soan né le 08/12/2022.

Les parents présents ont reçu un bon d'achat à utiliser au magasin Jouéclub et ont ensuite partagé le verre de l'amitié avec les élus.

Annaïg et ses parents présents à la cérémonie

CÉRÉMONIE DU 08 MAI



Une commémoration de la victoire de la seconde guerre mondiale a été dirigée par M. BOIGEOL, maître de cérémonie et président de la section 1788 des médaillés militaires, en présence de M. THÉBAULT, Maire de CAMLEZ, de Mme PRUD'HOMME, Maire de PENVÉNAN, du Général SHAEFFER et de M. MEUDAL, président de l'UFAC.

Deux gerbes ont été déposées au Monument aux Morts par M. THÉBAULT et M. MEUDAL en mémoire de cet événement. Un grand merci à nos jeunes de la commune Awéna, Azeliz et Zoé pour la lecture du message de l'UFAC (Union Fédérale des anciens combattants) et aux porte-drapeaux.

FLEURISSEMENT



La commune a revêtu sa tenue de printemps ! Les agents communaux ont procédé aux plantations des différentes espèces qui fleuriront la commune. Cette année, le choix s'est porté sur des plantes résistantes à la sécheresse et des annuelles qui fleuriront à nouveau l'année prochaine. Le jury de « villes et villages fleuris » sera de passage sur notre commune, le mois prochain.



TRAVAUX

TRAVAUX RÉSIDENCE KREISKER



Les travaux de voirie définitive du lotissement Kreisker commencés en 2018 ont été réceptionnés le 25 mars dernier. Ils ont été réalisés par l'entreprise TLTP et le bureau d'études de Lannion-Trégor communauté. La voirie dessert trois lots privatifs et deux lots sociaux (pour quatre logements).

Les dépenses totales s'élèvent à 171 921 € pour l'acquisition du terrain, études et bornage, viabilisation, voirie définitive. Les recettes s'élèvent à 115 673 €. Il en résulte un déficit de 56 247 € dû à la cession à l'euro symbolique à Armor Habitat pour la construction de logements sociaux.

ÉLAGAGE A SAINT-NICOLAS



Les employés communaux ont réalisé un gros chantier d'émondage des huit érables dans l'enclos de la chapelle Saint-Nicolas.

Ces travaux ont permis ainsi d'obtenir une meilleure visibilité routière, d'améliorer la mise en valeur de notre patrimoine communal et d'optimiser la clarté dans l'édifice.

INSTALLATION DES RÉCUPÉRATEURS D'EAU PLUVIALE AU CIMETIÈRE



L'été 2022 nous aura marqué par la longue période de sécheresse que nous avons subie. Le préfet avait très tôt limité l'usage de l'arrosage extérieur avant de complètement l'interdire sur juillet et août.

Ces restrictions avaient contraint la municipalité de fermer les robinets d'eau au cimetière causant des désagréments aux personnes se rendant sur les tombes.

Afin de préserver la ressource, la mairie a installé deux récupérateurs de 1000 litres, de part et d'autre de l'église. **Ces cuves sont en accès libre et à privilégier tout au long de l'année. L'eau est une ressource précieuse, ne la gaspillons pas !**

ACHAT DE MATÉRIEL AUX SERVICES TECHNIQUES



La réception de la nouvelle épareuse, achetée auprès de Penvénan Motoculture, s'est déroulée en présence des services techniques ; le coût de l'acquisition est de 17 220,00 €. Cet investissement est allégé par la reprise de matériel dont la commune n'avait plus l'usage pour un montant de 11 500 €. Ce nouvel équipement facilite le travail des agents : moins de débroussaillage et gain de temps pour l'entretien des espaces verts.

PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

Murets de pierre

Les murets en pierre font, à juste titre, partie de notre héritage patrimonial.

Nos aïeux maçons nous ont légué un savoir-faire unique, un métier de passion, un métier de patience.

A nous maintenant de pérenniser ces constructions. Pour ce faire, la municipalité a élaboré un plan d'entretien de nos murets, qui s'étalera sur plusieurs années. Labellisée « commune zéro phyto », les produits fongicides sont interdits à Camlez. Certains murets seront simplement nettoyés à l'eau chaude sous pression (type Karcher), afin d'éliminer les mousses, les champignons et les coulées noirâtres. Le mur Est du clos de l'église, route de Pont Losquet, vient de subir ce traitement de choc. Pour d'autres murets, plus dégradés par les intempéries et les conditions climatiques diverses, les joints apparents sont dégradés. Certains ont même disparu laissant apparaître le torchis initial (mélange d'argile, de paille, et d'eau), mettant le mur en péril.



Les photos ci-dessus parlent d'elles-mêmes :

Dans un premier temps, il faut creuser les joints obsolètes par piquage sur une profondeur moyenne de 5 cm ; c'est le travail le plus fastidieux. Vient ensuite le nettoyage, pour supprimer au maximum les gravats et la poussière. Enfin, un nettoyage au jet d'eau permettra d'humidifier le torchis de fond pour garantir la bonne accroche du nouveau joint.



Le muret à jointoyer doit être humidifié à refus le jour avant l'application : *«Bourrez l'enduit malaxé à l'aide d'une langue de chat, ou à l'aide d'un pistolet à mortier. Repassez avec une truelle joint plat pour serrer le joint en fond de gorge. Une fois que le mélange commence à tirer, brossez légèrement le joint à la brosse métallique pour faire ressortir le grain de sable. Terminez le travail en brossant le surplus en douceur.*

C'est fini ! Nous voilà tranquilles pour une trentaine d'années ... ». Merci aux employés communaux de leur implication et à M. Guevelou pour son aide précieuse et la transmission de sa passion. Au muret suivant !

ENERGIE - ENVIRONNEMENT

CERTIFICATION ZERO PHYTO



Depuis le 1er janvier 2017, la loi LABBE interdit aux collectivités l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces publics et depuis le 1^{er} juillet 2022 dans les cimetières et terrains de sports.

Pour répondre à cette obligation, la commune s'est engagée depuis 2018 dans la démarche zéro-phyto sur tout son territoire : suppression du désherbage chimique, abandon des anti-limaces ...

De nouvelles pratiques sont appliquées : utilisation d'une balayeuse-désherbeuse et d'une épareuse, engazonnement du cimetière, paillage des massifs, gestion différenciée des espaces verts notamment.

Cette démarche a été rendue possible par l'engagement et la volonté des agents et des élus. Le 26 janvier dernier, 23 collectivités ont obtenu le prix zéro-phyto remis par la Région Bretagne.

Camlez rejoint les 53% de communes Bretonnes lauréates de ce prix. Ces pratiques s'intègrent parfaitement dans le cahier des charges du label « villes et villages fleuris ».

Chacun est invité à rejoindre cette démarche : apprendre à vivre avec la verdure.

Il n'existe pas de « mauvaises herbes », simplement des herbes qui apparaissent aux mauvais endroits !

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES



Depuis 2011, la Bretagne est attaquée par le frelon asiatique, une espèce sans prédateur (sinon ses congénères) et qui représente un fléau pour la biodiversité, s'attaquant aux abeilles et autres insectes pollinisateurs, ainsi qu'à l'homme.

Quelques chiffres : 1 seul nid de frelons produit jusqu'à 13 000 individus au cours de la saison d'avril à septembre et consomme 11,5 kg d'insectes d'espèces différentes.

Jusqu'en 2022, la commune et LTC participaient financièrement à la destruction des nids primaires et secondaires. Cette année LTC ne subventionne plus la destruction des nids mais alloue un fond de concours.

De ce fait, la commune a opté pour deux types d'actions complémentaires :

- La signature d'une convention avec le GDSA22, qui a permis la réalisation d'une campagne de piégeage de printemps des fondatrices (PPF).
- Une trentaine de pièges sont installés sur différents points de la commune par des piégeurs volontaires. **359 frelons asiatiques ont été piégés sur la commune.**
- Une campagne de destruction des nids primaires et secondaires est toujours soutenue par la commune.

La prise en charge est de 30 € pour un nid primaire et 65 € pour un nid secondaire soit environ 100 % et 80 % du montant.

Si vous constatez la présence d'un nid de frelons asiatiques, merci de contacter la mairie au 02 96 92 75 41 un référent municipal se déplacera sur place pour constater la présence du nid.

PROGRAMME DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNE

Second bâtiment le plus énergivore de la commune, **l'école**, elle aussi, avait besoin de quelques soins. Notre attention s'est portée sur les « anciens bâtiments », équipés « d'anciens luminaires ». La technologie des tubes fluorescents et ampoules fluo-compactes est maintenant obsolète. Conformément au règlement (UE) 2019/2020 et à la directive européenne 2011/65/UE, relative à la réduction des substances dangereuses, les grands fabricants (Philips, Osram, ...) annoncent l'arrêt progressif de la production des sources fluorescentes, entre février et août 2023. Ces tubes comportent effectivement du mercure et des poudres de béryllium... A partir de cette date, seuls les stocks pourront être vendus, jusqu'à épuisement. Suivront ensuite les ampoules halogènes, dépassées elles-aussi.

Ces sources lumineuses sont remplacées par la technologie LED, plus performante et moins énergivore. A titre de comparaison, à ce jour, l'efficacité d'une lampe fluorescente est de 80 lumen/watt, contre 130 à 150 lumen/watt pour un tube LED. En d'autres termes, à flux lumineux identique, le luminaire LED consomme pratiquement 2 fois moins d'électricité, le faisceau lumineux d'une dalle LED est plus large (120°), ce qui permet de diminuer le nombre de luminaires dans un même local.

Quant aux ampoules LED (E27, B22, ...), elles consomment de 10 à 14 fois moins qu'une ampoule halogène équivalente (10,5W LED = 100W halogène / 4W LED = 60W halogène).

Face à cette technologie qui progresse d'année en année, l'Union Européenne a, depuis 2021, remanié l'étiquetage énergétique apposé sur les sources LED. La nouvelle Classe A prévoit déjà des luminaires produisant 210 lumen/watt... bientôt plus encore !

A l'école, la puissance globale initialement installée était de 6727 watts. Nous sommes intervenus sur la garderie, la bibliothèque, les sanitaires, les circulations, les classes et les extérieurs. Les travaux, réalisés par l'Hermine Multiservices de Camlez, ont permis de réduire cette puissance à 1946 watts, soit une diminution considérable de 4781 watts (71 %). Un beau projet, une belle réalisation ! Merci.

EEL avant le 31 Aout 2021		Nouvelle échelle EEL	
Classe	Lm/W	Classe	Lm/W
A++	120	A	210
A+	65	B	185 à 210
A	50	C	160 à 185
B	15	D	135 à 160
C	12	E	110 à 135
D	9	F	85 à 110
E	<9	G	< 85

VIE ASSOCIATIVE

SAINT NICOLAS EN FETE

Le bureau a été renouvelé le 24 mars suite à la démission de l'ancien président, Mickael TOUDIC.



Nouveau Bureau :

Mathieu JEZEQUEL : Président, Tristan LE BARS : Secrétaire, Aurélie GUIOMAR : Trésorière, François LE GOFF : secrétaire adjoint, Christian RUZIC : Trésorier adjoint.

Le nouveau bureau remercie l'ancien président pour son investissement durant les trois années passées. L'association a versé en février 2023 deux dons de 500 € à deux associations : « le sourire de Léon » et « ouvrir les yeux ».

Comme l'année précédente l'association organisera pour le pardon le 9 et 10 septembre 2023 un concours de boules. Comme l'année passée, l'association souhaite, avec la participation des chasseurs, du comité de jumelage et du restaurant de la gare, proposer une brocante, un stand de crêpes et un repas.

De plus, à l'issue de la messe de la Saint Nicolas en fin d'année l'association prévoit d'offrir un vin chaud.

COMITÉ DE JUMELAGE « LA SCHLITTE » – REPAS MARCAIRE

Samedi 25 mars 2023 le comité de jumelage a organisé un repas Marcaire.



Aujourd'hui, le fameux repas marcaire est devenu le menu traditionnel servi dans les fermes auberges des hautes Vosges. Il se compose d'un potage ou d'une tourte de la vallée, de viande de porc fumée accompagnée de pommes de terre en lamelles cuites pendant 2 à 3 heures dans le beurre fermier avec des oignons et du lard, du fromage de Munster et d'un fromage blanc fermier

arrosé au kirsch ou tarte aux myrtilles. Le Marcaire est un agriculteur du Massif des Vosges qui élève des vaches laitières et transforme son lait en fromage de Munster. Nous remercions les personnes qui ont participé à ce repas typiquement Alsacien.



Ce premier repas depuis le covid a permis de se retrouver et de passer un moment de convivialité. Merci pour votre participation, 110 couverts en salle et 70 à emporter. Rendez-vous avec le comité en fin d'année à l'occasion de la vente de vins, crêpes, repas à emporter et vente de calendrier. L'association précise également qu'elle loue des tables et bancs : 5 euros la table avec 2 bancs.

BLEU AR BELENN



Lors de l'assemblée générale annuelle du club, le 18 janvier dernier, Marie-Pierre CORRE, présidente depuis 14 ans, a rappelé qu'elle souhaitait laisser sa place. 5 personnes ont candidaté pour créer un nouveau bureau et ont été élues à l'unanimité. Ainsi sa composition est la suivante : Président Patrice Duval, Co-secrétaires Sylvette Duval et Annic Jean-Le Lay, Trésorier Rémi Le Goff et membre Michel Meunier.

L'activité du club se déroule le 3ème mercredi de chaque mois, à l'exception du mois d'août, à la salle polyvalente de Prat Lan, pour les jeux en tous genres et le goûter. Les autres activités sont développées dans d'autres endroits de la commune pour les balades, les boules bretonnes, etc. Dans tous les cas, l'après-midi se termine par le regroupement des adhérents pour un goûter pris en commun et la communication d'informations.

C'est aussi l'occasion de fêter les anniversaires des membres qui le souhaitent, de marquer la fête des mères et des pères, Noël, et autres moments importants à tous. Pour financer ces activités et, cette année particulièrement car le club fête ses 40 ans, l'association organise le 14 juillet 2023 un vide-grenier au bourg, ouvert à tous bien évidemment. Deux animations pour les enfants seront mises à disposition : un chamboul'tout et une pêche à la ligne. Le bénéfice de cette journée permettra, notamment, de proposer aux adhérents une sortie repas-spectacle cabaret, en octobre prochain.

Pour ce vide-grenier, toutes les bonnes volontés sont appréciées, le jour même mais aussi avant pour la préparation. Coordonnées du Président : Patrice 06.34.99.54.63 Co-secrétaires : Sylvette 06.22.23.14.93 – Annic 07.82.78.89.06

CAFÉ ASSOCIATIF



Un projet de café associatif a été lancé par des habitants de la commune. Une 1ère réunion d'information s'est déroulée le 07 avril. Les Camléziens présents se sont montrés très intéressés par cette proposition soutenue par la municipalité. Une seconde réunion s'est déroulée le 09 mai en présence d'une trentaine de personnes.

Durant celle-ci, un bureau a été constitué, différentes commissions ont été lancées, les statuts ont été étudiés afin de contribuer à l'avancée de cette initiative. L'association va être déclarée en préfecture.

Les actions à mettre en œuvre sont encore nombreuses. D'autres rencontres seront organisées pour contribuer à la progression et à la structuration du projet. Toutes les bonnes volontés et compétences sont les bienvenues. Des chantiers participatifs vont être organisés durant l'été. Ainsi, du matériel et du mobilier sont recherchés pour aménager le futur café dont l'ouverture est espérée en septembre, trois fois par semaine.

Vous pouvez encore rejoindre l'aventure ! Ouverture prévue bientôt !

Composition du bureau : co-présidents : Guiomar Flora, Prigent Kristen et Duval Patrice, trésorière : Allain Eugénie, trésorier adjoint : Le Merrer Stéphane, secrétaire : Guiomar Nicolas, secrétaire adjointe : Chavanon Sophie.

Un concours est lancé pour créer le logo du café. Les dessins peuvent être envoyés en format PDF à l'adresse suivante : cafeassocamlez@gmail.com

PARDON DE CAMLEZ



Le samedi 06 mai, les enfants ont participé à une course organisée par le comité de fêtes, pour gagner des tickets de manèges, des jetons d'auto-tamponneuses et des bonbons. 130 parts du repas à emporter ont été vendues. Le menu était composé au choix de couscous, bourguignon ou rougail accompagné d'un dessert. Le dimanche 06 mai, au menu galettes complètes et crêpes, le tout fait maison.

Les promeneurs ont pu admirer les voitures anciennes du club « Les copains d'abord ». Un repas a été offert aux propriétaires des véhicules. Prochain rendez-vous : la brocante du 20 août route de Penvénan et Prat Lan.



L'association des chasseurs a quant à elle, organisé le vide grenier qui a rencontré un beau succès malgré la présence de brocantes à Plouguiel et Penvénan. 90 exposants étaient présents. Un concours de boules a également été organisé pendant les trois jours du pardon avec 35 doublettes le samedi, 56 le dimanche comme le lundi. Les exposants, les boulistes, et les visiteurs ont pu profiter d'un stand restauration et de la buvette. Un vide grenier sera organisé au mois de septembre lors du pardon de St Nicolas.

DÉCÈS DE PIERRE-YVES DROUMAGUET



Le 3 janvier dernier, disparaissait notre concitoyen et ami Pierre-Yves DROUMAGUET.

40 années durant, au gré de près de 7 mandats successifs, il a œuvré pour notre commune et ses administrés, embrassant différentes fonctions au sein des instances locales, de conseiller municipal et adjoint, à Maire et conseiller communautaire.

Pierre-Yves est né sur nos terres, y a grandi, puis fondé un foyer et une famille. Nul doute que pour ce Camlézien d'ascendance et de cœur, s'engager en politique pour sa commune s'est, au fil des années, révélé une évidence. Le 19 mars 1983, il accède pour la première fois à la fonction d'élu, fonction qu'il ne quittera plus jusqu'à sa récente disparition.

Ce premier mandat le voit nommé 3^{ème} adjoint au Maire, en charge des affaires scolaires, par M. Charles DORNIOL, et lui permet d'endosser ses premières missions au sein, notamment, du Syndicat du Rudonou, qui deviendra SIVU sportif du Rudonou, et du SIRP du même nom. Extension de la mairie, création de la salle polyvalente, agrandissement de la cantine scolaire, construction du hangar communal, réalisation des terrains de sports et de tennis seront autant de projets qui verront le jour au cours de ce mandat.

En 1989, il entérine son engagement auprès de M. DORNIOL, en tant que conseiller municipal cette fois. Ces 6 années voient l'avènement du réseau d'assainissement collectif, la réhabilitation des logements de Kerprigent, la réfection de la toiture de l'église et la création de 3 logements sociaux mitoyens à la mairie.

A partir de 1995, et au cours des deux mandats suivants, aux côtés de M. Rémi LE GOFF, il accepte la mission de 1^{er} adjoint. Il est alors en charge des affaires sociales, thématique qui lui tenait particulièrement à cœur. La politique en matière d'urbanisme précédemment initiée se poursuit et permet la réalisation du lotissement de Kergroas, suivie de la Résidence Griesbach, puis le lotissement de la Vallée, en 2006. L'aménagement du bourg est modifié et permet l'implantation du parking de la Place du 19 mars 1962. L'ancien presbytère est réhabilité en logements.

L'année 2008 marque une étape importante de sa vie politique, couronnée par son accession à la fonction de Maire, qu'il endossera 2 mandats durant. La Résidence de Kerillis voit le jour. L'agrandissement de l'école maternelle est formalisé. Pierre-Yves accompagne, en sa qualité de conseiller communautaire, la naissance de la Communauté de Communes du Haut-Trégor en 2014, puis son intégration à Lannion Trégor Communauté.

En 2018, physiquement diminué, il se voit contraint de céder la place à Michel CABEL mais il reste auprès de ses colistiers en tant que conseiller municipal.

Il achève sa carrière politique à mes côtés, en tant que délégué aux affaires générales de la commune. Il est honoré, à l'occasion des vœux 2020, de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et communale.

Désireux de transmettre les « clés de la commune », il a eu à cœur de me préparer à endosser cette fonction et gérer la suite des dossiers engagés.

Son décès a été une perte immense pour la commune, mais il y a laissé une empreinte inestimable.

Christophe THÉBAULT

APPLICATION PANNEAU POCKET

Vous pouvez désormais suivre l'actualité de la commune en téléchargeant l'application « **Panneau Pocket** » ! Pour cela il vous suffit de scanner le QR CODE situé juste ici !

Ou bien d'ouvrir l'application Play store, App Store ou AppGallery, ensuite tapez Panneau Pocket, cliquez sur « installer » puis sur « ouvrir ». Dans « rechercher par » noter « Camlez », cliquez sur le cœur situé à droite. Si vous ne recevez pas de notifications, retournez sur l'application, puis cliquez « activez les notifications ».



Scannez-moi!

ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier d'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, déposé pour la station d'épuration de Penvénan, doit faire l'objet d'une enquête publique préfectorale. Elle se déroule du 14 juin au 17 juillet.

Madame Martin a été désignée commissaire enquêtrice par le tribunal administratif, elle assurera deux permanences en mairie de Camlez : **le mercredi 28 juin et le vendredi 7 juillet de 9h à 12h.**

PERMANENCE MAISON FRANCE SERVICE

Lannion-Trégor communauté expérimente des permanences France services dans plusieurs communes afin d'être au plus près des habitants souhaitant un accompagnement dans leurs démarches administratives et numériques. Ce réseau vise à faciliter l'accès aux services publics pour tous. Une nouvelle permanence s'est installée, **tous les mardis à la mairie de Trélévern.** Pour prendre rendez-vous : 02 96 23 71 91

CAFÉ NUMÉRIQUE ET ATELIERS NUMÉRIQUES



Organisé par LTC le **mercredi 28 juin de 9h30 à 11h00** à la mairie de Camlez. Présentation des services par le conseiller numérique de LTC et temps d'échange autour du numérique. Entrée libre et sans inscription ! Le dispositif des ateliers numériques itinérants porté par Lannion Trégor Communauté est prolongé !

Le programme pour la future session sera proposé avant la fin du mois de juillet. Les inscriptions seront ouvertes à partir du mois d'août, n'hésitez pas venir vous inscrire ! Les cours auront lieu à la mairie de Camlez.

LTC propose également des ateliers numériques cet été dans les Maisons France Services de Tréguier, Plouaret, Plestin les Grèves, Pleudaniel et Cavan. Le programme complet est disponible sur le site de la ville : www.camlez.fr rubrique actualités.

VISITE DU SOUS-PRÉFET – THOMAS ODINOT



Lundi 05 juin, Christophe THEBAULT, Maire, Rémi LE GOFF, 1^{er} adjoint et Raphaël DUBOUAYS, secrétaire de Mairie, ont reçu Thomas ODINOT, sous-préfet de Lannion. Cette visite avait pour but d'échanger sur les projets actuels du mandat et notamment sur le projet principal : la rénovation de la salle polyvalente et de la cantine scolaire.

A l'issue de cet échange, ils se sont rendus sur place afin de découvrir les lieux.

Ils ont également évoqué :

- Les 800 m de voie piétonne allant du centre-bourg à l'impasse Prat Yar (route de Penvénan).
- Le projet de lotissement « résidence des Sources » d'une quinzaine de lots sur 8 560 m².
- L'extension du réseau d'assainissement.
- Le développement d'une voie douce du bourg à la plage de Trestel, soit environ 8 kilomètres.